

JUGE D'ÉQUITATION SADDLESEAT

1 PROMOTION

Toute demande d'obtention du statut de juge dans la division d'équitation Saddleseat doit être transmise au bureau de CÉ sur le formulaire officiel prévu à cette fin, qui est disponible au bureau de CÉ. Toute demande d'obtention du statut de juge est examinée par CÉ et le comité d'équitation Saddleseat de CÉ. Le bureau national de CÉ doit communiquer les résultats par écrit au candidat.

2 ENREGISTRÉ

Pour être admissible au statut de juge inscrit dans la division d'équitation Saddleseat, un candidat doit répondre aux critères suivants :

1. détenir une licence sportive individuelle Or en règle de CÉ ;
2. présenter un curriculum vitae détaillé de son expérience personnelle dans le domaine équestre, notamment à titre de propriétaire, d'éleveur, d'entraîneur, de concurrent ou de directeur de concours ;
3. agir en qualité d'apprenti juge auprès d'un juge senior de CH ou d'un juge enregistré (Registered) auprès de l'USEF inscrit sur la liste courante des officiels dans la division d'équitation Saddleseat, à au moins deux concours d'équitation Saddleseat sanctionnés de CÉ ; et annexer à sa demande une lettre de recommandation de ces deux juges seniors ou des juges enregistrés auprès de l'USEF et accrédités dans la division d'équitation Saddleseat en fonction à ces concours ;
4. avoir participé à un stage de formation de CH ou de l'USEF pour juges dans la division d'équitation Saddleseat ;
5. fournir à titre de référence le nom et l'adresse de trois personnes ou plus, lesquelles doivent être obligatoirement détentrices de licence sportive Or de CÉ ;
6. passer l'examen écrit des juges dans la division d'équitation Saddleseat, disponible au bureau national de CÉ, et obtenir la note de passage.

Remarque : le formulaire d'examen est remis au candidat lorsque celui-ci a répondu à toutes les autres exigences.

3 SENIOR

Pour être admissible au statut de juge senior dans la division d'équitation Saddleseat, un candidat doit répondre aux critères suivants :

1. détenir une licence sportive individuelle Or en règle de CÉ ;
2. détenir une carte de juge inscrit de CÉ pour la division d'équitation Saddleseat avant de pouvoir demander le statut de juge senior dans cette division ;
3. agir en qualité de juge inscrit pour toute la division d'équitation Saddleseat, à au moins cinq concours de CÉ. L'expérience acquise en pays étranger en tant que juge inscrit est acceptée, à condition d'annexer à la demande une lettre signée par le juge senior ou le commissaire du concours confirmant la présence du candidat ;
4. transmettre la liste des concours où le candidat a exercé en tant que juge inscrit pour la division d'équitation Saddleseat, la liste des épreuves jugées à chaque concours, si possible, le nombre de concurrents dans chaque épreuve, ainsi que les coordonnées du ou des juges seniors en fonction ;
5. fournir deux lettres de recommandation de juges seniors de CÉ et (ou) de juges enregistrés (Registered) auprès de l'USEF, accrédités dans la division d'équitation Saddleseat et inscrits sur la



liste courante des officiels, auprès desquels le candidat a agi en qualité de juge inscrit (et non comme apprenti) dans la division d'équitation Saddleseat dans le cadre des cinq concours de CÉ susmentionnés ;

6. avoir participé à un stage de formation de CÉ ou de l'USEF pour juges dans la division d'équitation Saddleseat ;
7. passer l'examen écrit des juges dans la division d'équitation Saddleseat, disponible au bureau national de CÉ, et obtenir la note de passage.

Remarque : le formulaire d'examen est remis au candidat lorsque celui-ci a répondu à toutes les autres exigences.